MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
AUPRES DES NATIONS UNIES
866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017
Tel: 212-319-8061
Fax : 212-319-8232

62eme session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies

INTERVENTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR

ILEKA ATOKI
AMBASSADEUR ER REPRESENTANT PERMANENT

AU NOM DES PAYS MEMBRES DE LA CEEAC

DEVANT LA TROISIEME COMMISSION

POINT 70 (B) DE L'ORDRE DU JOUR INTITULE: «PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME: QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS LES DIVERS MOYENS DE MIEUX ASSURER L'EXERCICE EFFECTIF DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES»

Présentation du projet de résolution A/C.3/62/L.44

NEW YORK, 08 NOVEMBRE 2007

(à vérifier à l'audition)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution contenu dans le document A/C.3/62/L.44 intitulée « Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale » au nom des Pays Membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale à savoir, l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, Sao Tomé et Principe, le Tchad, et le mien, la République Démocratique du Congo.

Le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Gambie et le Rwanda se sont également portés co-auteurs de c e projet de résolution.

Monsieur le Président,

Le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique Centrale créé à la demande des Etats de la CEEAC en est à sa sixième année d'existence.

A travers son double mandat de défense de la démocratie et de défense des droits de l'homme, le Centre ambitionne de contribuer au renforcement des capacités dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, d'appuyer la création d'institutions nationales démocratiques ou leur renforcement et d'œuvrer ainsi en faveur de l'avènement d'une culture de la démocratie et de l'état de droit. Il a également pour vocation de prévenir les conflits et de promouvoir une paix et un développement durables dans la sous-région.

Monsieur le Président,

Le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/62/317, sur les activités multidimensionnelles et multisectorielles de ce Centre témoignent de son dynamisme.

Les Etats Membres de la sous-région de l'Afrique Centrale voudraient prendre acte et saluer l'initiative de l'élaboration et de l'adoption de la nouvelle stratégie triennale en cette année 2007 et souhaitent de tous ses vœux que cette stratégie puisse tenir compte des orientations, des besoins et des préoccupations des Etats de la sous-région.

En effet, le Centre est plus que jamais une institution qui compte pour cette sous-région Afrique Centrale confrontée à de multiples défis liés entre autres à la résolution de conflits dont font face certains Etats Membres de la sous-région, à la consolidation de la paix dans plusieurs autres et/où à celui globale de l'enracinement d'une véritable culture pour la paix.

Monsieur le Président,

Tout ceci fait du Centre une institution de premier plan dans la mesure où il est un acteur privilégié dans l'œuvre d'éducation, de la formation et de l'information en matière des droits de l'homme pour l'instauration et la promotion de relations intercommunautaires stables et harmonieuses, ainsi que pour la promotion de la compréhension mutuelle, de la tolérance et de la paix en Afrique Centrale.

C'est pourquoi le projet de résolution que nous présentons revêt une importance capitale pour les co-auteurs, les Etats qui soutiennent le Centre et pour les Etats Membres de la CEEAC dans la mesure où cette résolution permettra de recadrer les actions et les ambitions d'un Centre qui se veut véritablement performant et efficient en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

Dans sa substance, ce projet de résolution est quasi-identique à la résolution adoptée l'année dernière sur le même sujet, à l'exception de quelques réactualisations aux paragraphes 02 et 05 du préambule et au paragraphe 06 du dispositif.

Les nouveaux paragraphes introduits cette année concernent les paragraphes 03, 04 et 05 du dispositif.

Les deux premiers paragraphes prennent respectivement note de l'adoption de la nouvelle stratégie du Centre qui vise à renforcer davantage ses activités et des conclusions contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la nécessité de la pleine application de la résolution 61/158 adoptée l'année dernière sur le même point.

Le paragraphe 05 qui réitère au Secrétaire général et à la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de fournir au Centre des fonds et des ressources supplémentaires provenant du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour lui permettre de répondre efficacement à l'accroissement des besoins en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Ces trois paragraphes sont importants puisqu'ils ont vocation à permettre une prise en compte des activités réelles, de son dynamisme ainsi que de l'état de ses besoins pour qu'il agisse au mieux dans l'accomplissement de son mandat.

Le souhait des co-auteurs ainsi que tous les Etats Membres qui soutiennent le Centre est que par la voix de l'Assemblée générale, le Secrétaire général et la Haut- Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme puissent appliquer la résolution 61/158 qui recommandait l'allocation des ressources nécessaires au Centre.

Cette résolution, nous l'avons dit est importante pour nous et nous souhaitons pouvoir évaluer son application l'année prochaine ainsi que la mise en marche de la nouvelle stratégie triennale adoptée par le Centre.

Monsieur le Président,

Notre souhait est que la Commission adopte cette résolution par consensus comme dans les années antérieures. Cet acte enverrait un signal fort en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de la démocratie et l'instauration et consolidation de l'état de droit dans la sous-région Afrique Centrale.

Je vous remercie.